

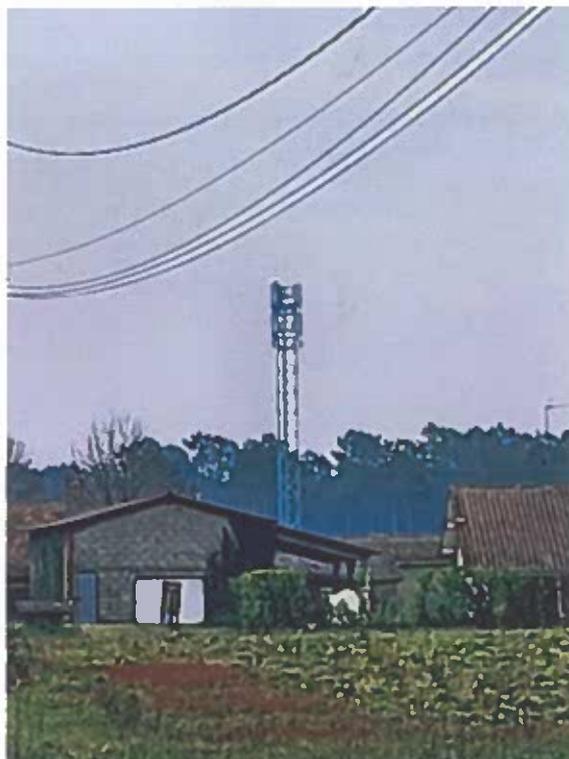
DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 40021_003_01
ADRESSE DU SITE : 11 RUE DU HAPCHOT
COMMUNE : 40140 AZUR
DATE : 31/03/2025

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	AZUR
NOM DU SITE :	2022_LOT3_ZN_40_01_S2
CODE SITE :	40021_003_01
ADRESSE :	11 RUE DU HAPCHOT - 40140 AZUR
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 308056.92, Y = 1872076.13 Longitude : -1.2873589, Latitude : 43.7897596

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Ludovic VANDENBERGHE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	lvandenberghe@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	5
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	9
5. Plan de situation à l'échelle	10
6. Plan de cadastre	12
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	13
8. Plans du projet	15
9. Déclaration ANFR	17
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	17
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	18
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	19

1. Synthèse et motivation du projet

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G** par ses antennes relais.

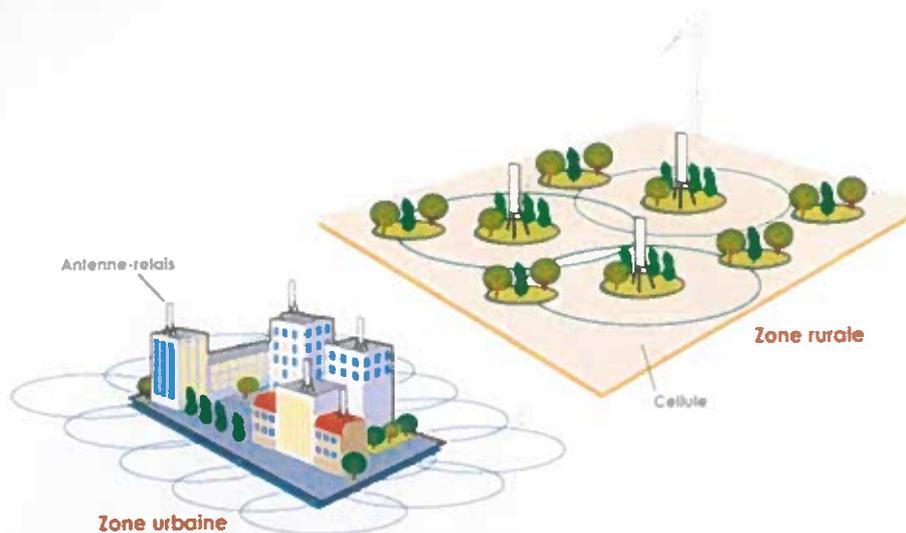
Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg » de 2016 et 2017, plus de 500 communes ont été identifiées afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les services Free Mobile ont été rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents soit près 3500 communes.

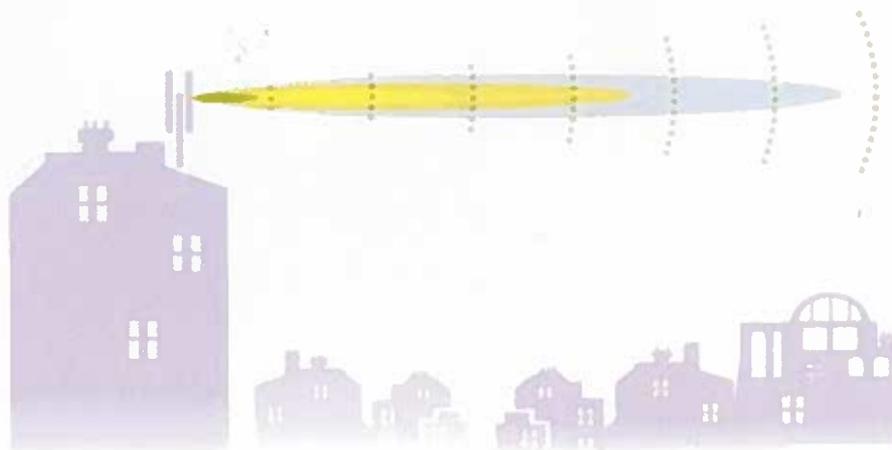
Free Mobile participe également aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centre-bourg.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. **L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur.** Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des **modifications substantielles.**

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste à installer 6 antennes (dont 3 antennes leurres) et les équipements nécessaires sur le pylône SFR situé 11 Rue du Hapchot - 40140 AZUR, émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600 MHz, pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G, 5G.

Les équipements techniques seront installés dans la zone technique existante située au pied du pylône.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 6 (dont 3 Leurres)	À modifier : 0
Type		PANNEAUX	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuths		110° 240° 330°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
110°, 240° et 330°	4G 700 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	40.40 m	56.40 m	32.44 m	48.44 m	33.84 m	49.84 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

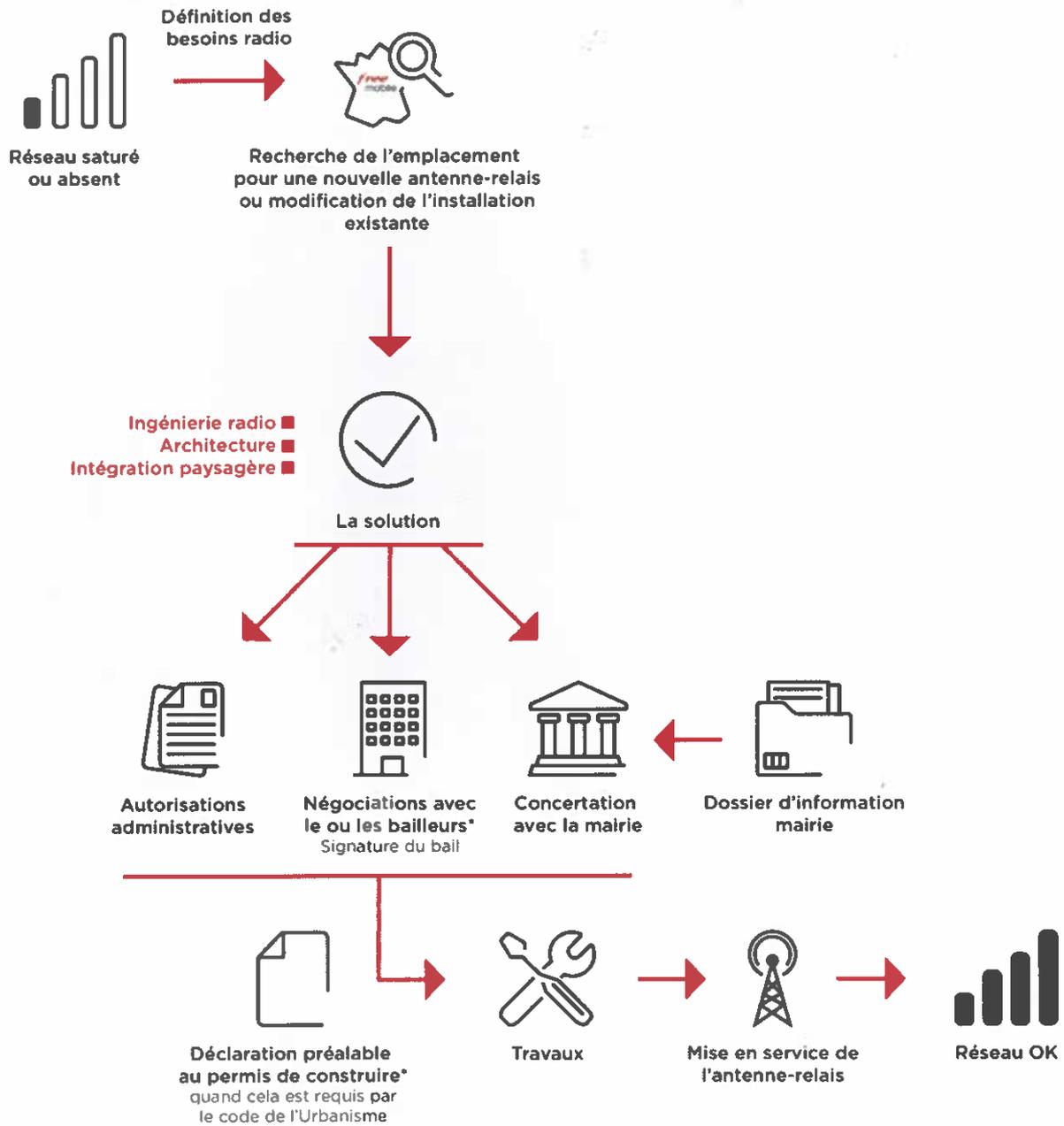
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Mars 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

11 RUE DU HAPCHOT
40140 AZUR

Coordonnées

Lambert II étendu

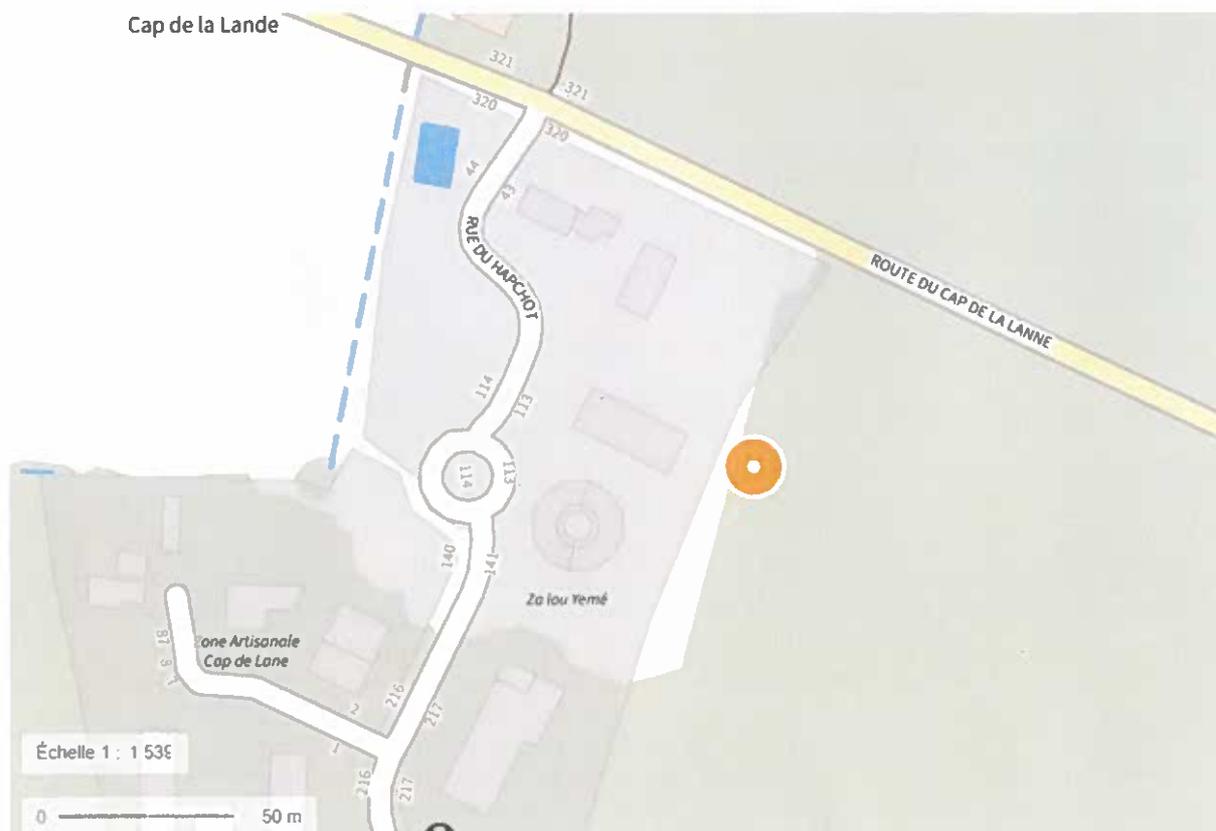
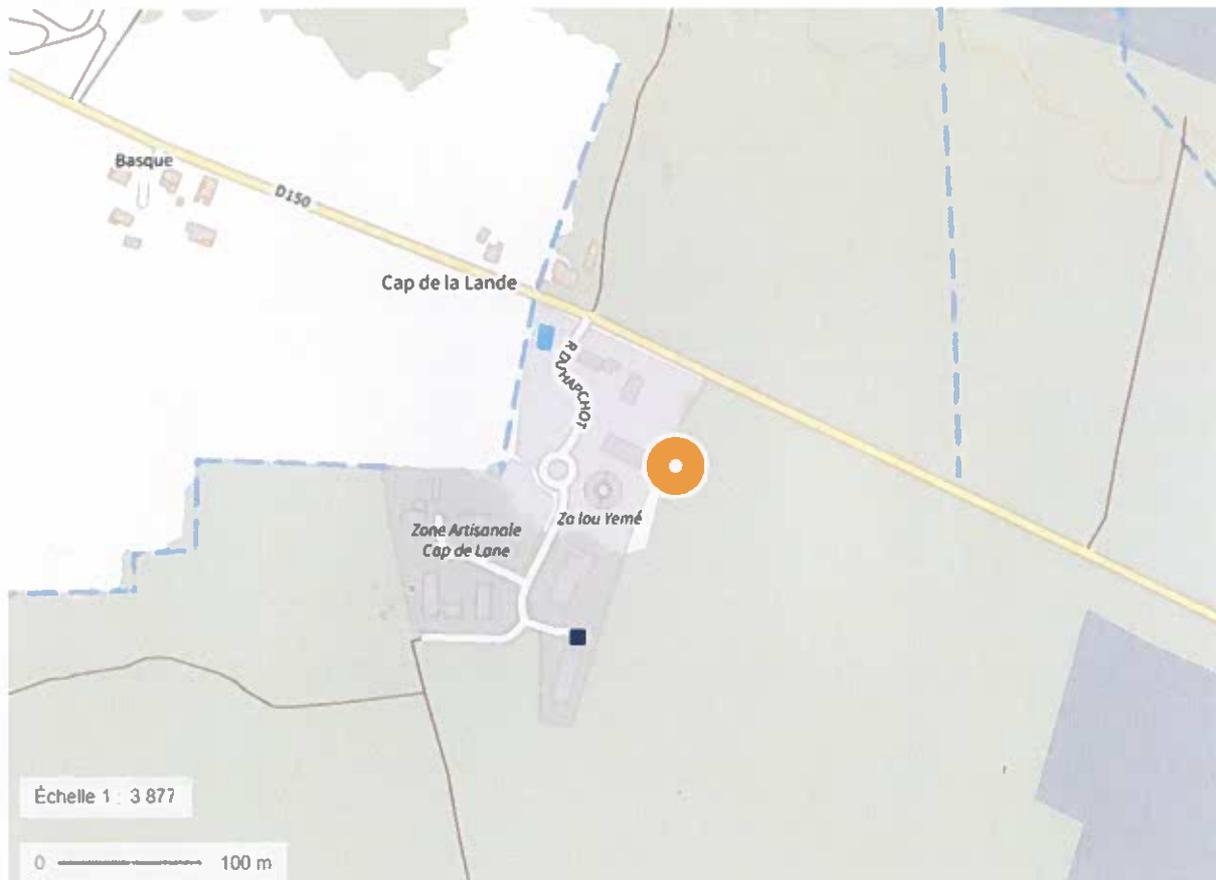
X = 308056.92
Y = 1872076.13

WGS 84

Longitude : -1.2873589
Latitude : 43.7897596

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



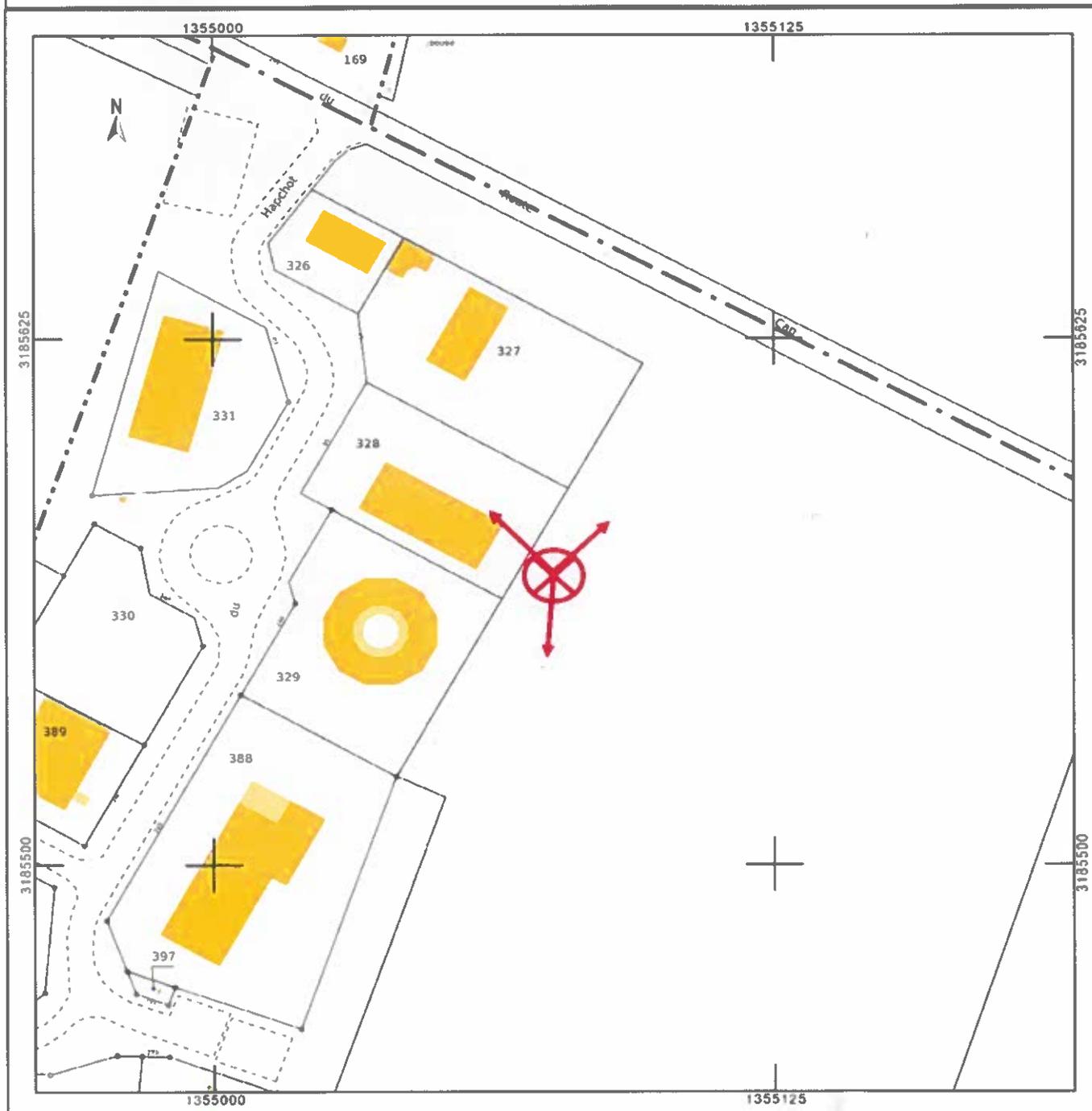
free

Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans Objet

6. Plan de cadastre

<p>Département : LANDES</p> <p>Commune : AZUR</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p>PARCELLE : 400</p> <p>SECTION : 0E</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Fonciers Site de Dax 9 Avenue Paul Doumer 40107 40107 DAX tél. 05 58 56 37 48 -fax 05 58 56 37 11 ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : E Feuille : 000 E 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/1250</p> <p>Date d'édition : 17/03/2025 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



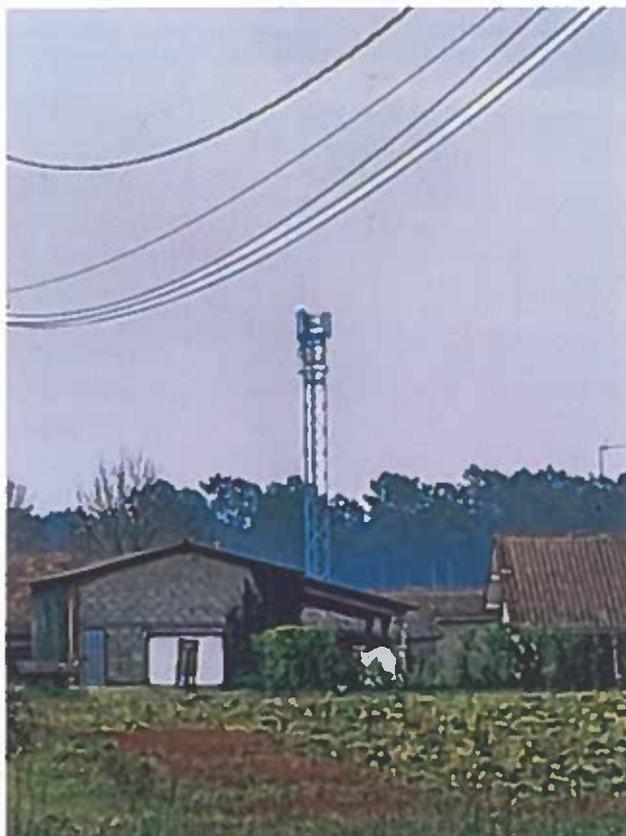
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

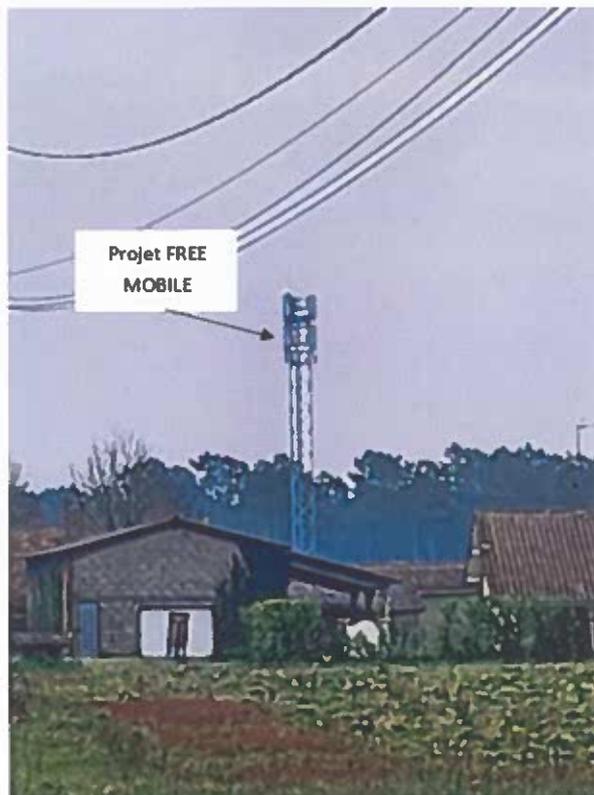


Prise de vue n°1

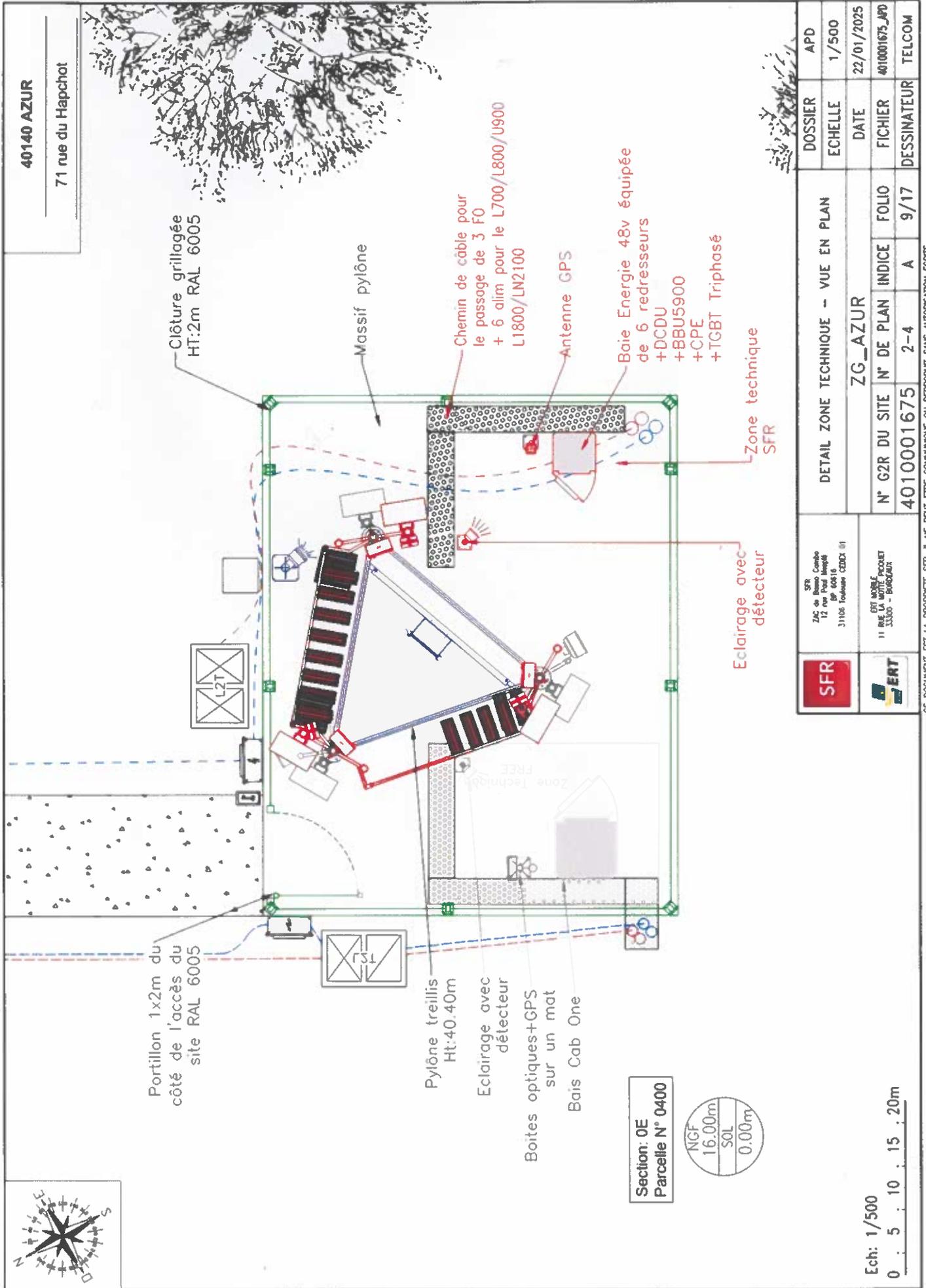
Etat avant :



Etat après :



8. Plans du projet



40140 AZUR
71 rue du Hapchat

Clôture grillagée
Ht:2m RAL 6005

Massif pylône

Chemin de câble pour
le passage de 3 FO
+ 6 alim pour le L700/L800/U900
L1800/LN2100

Antenne GPS

Baie Energie 48v équipée
de 6 redresseurs
+DCDU
+BBU5900
+CPE
+TGBT Triphasé

Zone technique
SFR

Eclairage avec
détecteur

Portillon 1x2m du
côté de l'accès du
site RAL 6005

Pylône treillis
Ht:40.40m

Eclairage avec
détecteur

Boites optiques+GPS
sur un mat

Bais Cab One

Section: 0E
Parcelle N° 0400



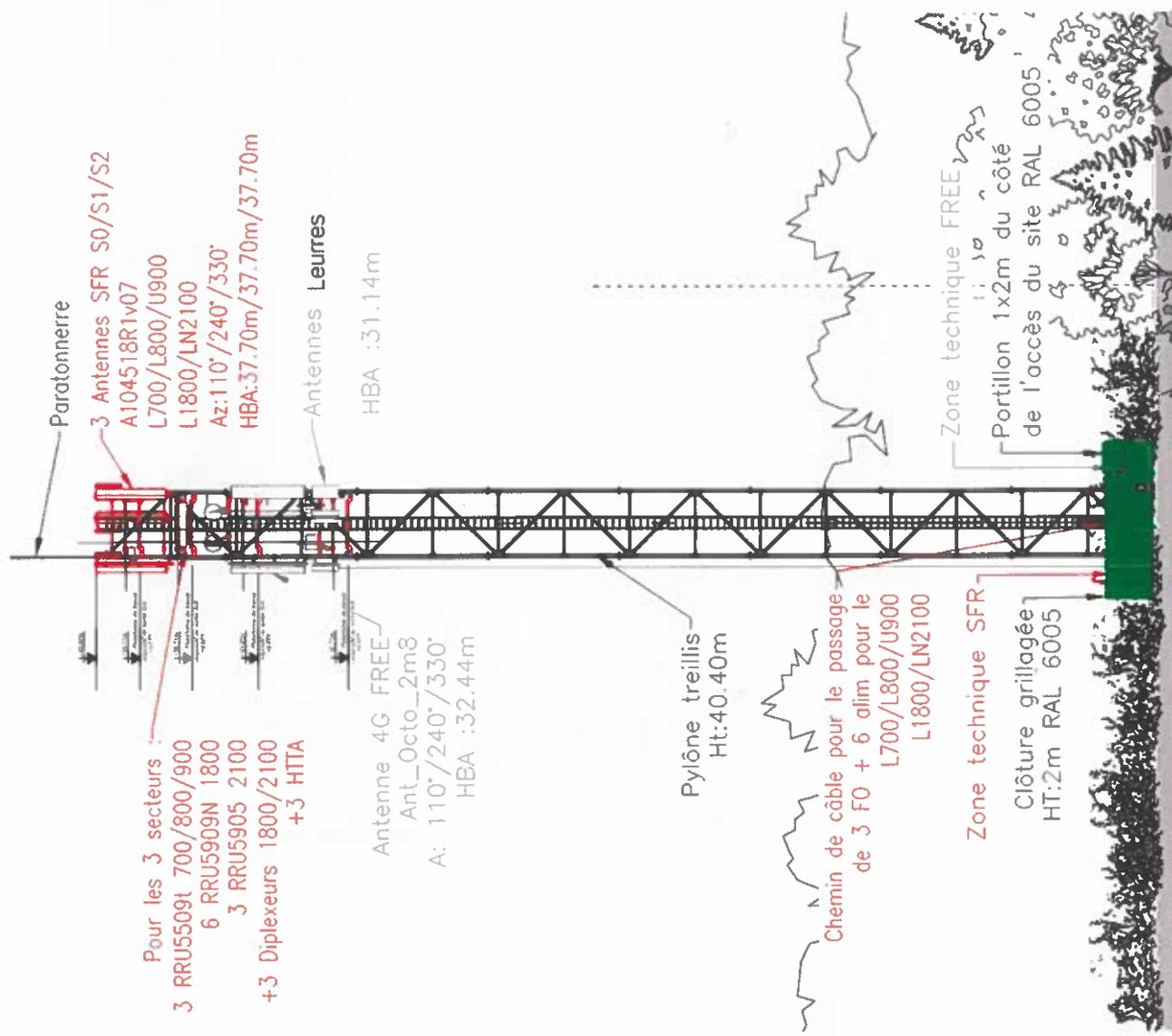
	SFR 252 de France Comptes 12 rue de la République 93 00818 31105 Toulouse Cedex 01		DETAIL ZONE TECHNIQUE - VUE EN PLAN		DOSSIER APD
	11 RUE LA MONTÉ PIGNON 33300 - BORDEAUX		ZG_AZUR		ECHELLE 1/500
ERT MOBILE 11 RUE LA MONTÉ PIGNON 33300 - BORDEAUX		N° G2R DU SITE 4010001675	N° DE PLAN 2-4	INDICE A	DATE 22/01/2025
CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ SFR. IL NE PEUT ÊTRE COMMUNIQUÉ OU REPRODUIT SANS AUTORISATION ÉCRITE.		FOLIO 9/17		FICHER 4010001675_APD	DESSINATEUR TELCOM

Ech: 1/500
0 : 5 : 10 : 15 : 20m

free

40140 AZUR
71 rue du Hapchot

1 Echelle d'accès équipée d'un système antichute Rail SÖLL
4 paliers de travail
HT: 32.68 - 34.68 - 36.71 - 38.71m



NGF/Sol : 16.00 m

	SFR ZAC de Basse-Casteln 12 rue Paul Merle BP 60616 31106 Toulouse CEDEX 01		ETAT PROJETE - VUE EN ELEVATION EST		DOSSIER	APD
			ZG_AZUR		ECHELLE	1/250
Ech: 1/250 0 : 2,5 ; 5 ; 7,5 ; 10m			N° GZR DU SITE 4010001675		DATE	22/01/2025
			N° DE PLAN 2-4		FICHER	4010001675_APD
			A 6/17		DESSINATEUR	TELCOM

9. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
--------------------------------------	---

Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html
--	---

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.